

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

parfait des méthodes de fonctionnement de l'ICCA et il serait difficile pour toute autre profession de trouver à y redire. Si le gouvernement fédéral veut adopter une position contraire, il devrait prouver la validité de son point de vue par la force de son argumentation, par le poids de ses recherches et par des discussions avec des représentants de la profession d'experts comptables.

En tant que professionnels, les experts comptables tiennent jalousement à leur indépendance. Certains d'entre eux ont perdu des clients pour avoir refusé de se plier à leurs intérêts. La confiance que suscite cette indépendance transparait dans les propos attribués à M. Henry Knowles, président de la Commission des valeurs de l'Ontario. A son avis, les experts comptables sont de grands défenseurs des droits des investisseurs et si le gouvernement fédéral légifère sur des principes de comptabilité généralement acceptés, il détruira la crédibilité de cette profession en tant qu'organisme de contrôle et d'auto-régulation.

Les professions méritent le respect en adoptant une attitude responsable. La solution de facilité pour l'ICCA aurait été de se plier à la volonté du gouvernement fédéral, d'accepter ses idées ou d'accepter qu'un décret du conseil vienne légaliser le fait que les subventions du PEP soient considérées comme une compensation pour la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Tout à son honneur, l'ICCA n'a pas capitulé; au contraire, sous la direction de son président, M. Dennis F. Culver, FCA, il a continué à faire valoir ses arguments par la voie de consultations.

● (1520)

Nous avons eu récemment un excellent exemple des dangers qu'il y a pour un gouvernement à ne pas consulter l'industrie, les syndicats ou les professions concernées. Le budget de novembre est le meilleur exemple de ce qui peut arriver quand les bureaucrates s'essayent à la réforme fiscale sans consulter personne. C'est le chaos. La ligne directrice publiée par l'ICCA constitue un excellent exemple de ce que peut faire un organisme professionnel quand il cherche à s'acquitter de ses responsabilités. Il nous a donné une norme indépendante à laquelle les gouvernements, les investisseurs, les professionnels et l'industrie peuvent se reporter. Si le gouvernement fédéral impose pour les états financiers un mode de comptabilisation des subventions du PEP qui viole les règles de l'ICCA, il va y avoir de sérieux problèmes. Les vérificateurs comptables se verront peut-être dans l'obligation d'insérer des notes à ce sujet dans leur rapport, de dire si cela est conforme aux principes comptables généralement admis dans le monde. Il se peut qu'au Canada et à l'étranger, les organismes de contrôle des valeurs mobilières exigent la méthode de l'ICCA, ce qui sera une cause d'incertitude pour les investisseurs, et cela remettra en question l'indépendance professionnelle de l'ICCA.

Monsieur l'Orateur, on peut fort bien admettre que l'État oblige par exemple les comités professionnels d'un hôpital à veiller à la compétence médicale de leurs membres, mais il ne peut pas dire à un médecin de quelle façon couper un appendice. Cela, c'est à la profession d'en décider. L'État peut fort bien imposer l'assistance judiciaire pour que chaque accusé puisse être défendu par un avocat, mais il ne peut pas dire à un avocat de quelle façon interroger un témoin. Cela, c'est à la profession d'en décider.

Donc, le gouvernement fédéral peut fort bien avec ce bill définir les modalités d'attribution des subventions PEP, mais c'est aux organismes professionnels des comptables qu'il faut laisser le soin de décider comment ces subventions vont figurer dans les états financiers.

En terminant, monsieur l'Orateur, je prie le ministre de se ranger au point de vue de l'ICCA à ce sujet, d'abord parce qu'il est en accord avec les principes comptables généralement admis, et ensuite par respect pour l'action poursuivie par l'ICCA en faveur des principes comptables généralement admis ainsi que pour son indépendance professionnelle.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Le député voudrait-il répondre à une question, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Breau): Le député veut-il répondre à une question?

M. Lewis: Certainement.

M. Waddell: Le député de Calgary-Centre (M. Andre), critique du parti conservateur en matière d'énergie, a écrit au ministre le 21 décembre 1981. Il disait: «Les parties du bill qui traitent du taux de participation canadienne et du Programme d'encouragements pétroliers auraient dû être adoptées il y a longtemps et nous serions d'accord pour que deux bills à ce sujet soient présentés et étudiés en priorité».

Le député peut-il nous dire pourquoi, après avoir demandé que cette mesure soit présentée en priorité et avoir dit qu'elle aurait dû être adoptée il y a longtemps, son parti s'oppose maintenant au taux de participation canadienne et au Programme d'encouragements pétroliers?

M. Andre: Dites au député de lire mon discours.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'examiner cette question en tant que député qui possède des connaissances en comptabilité. Mes observations portaient de façon bien précise sur les méthodes comptables. J'ai aussi signalé que j'essaierais d'être objectif. Vous avez sans doute constaté, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas fait d'allusions de nature politique.

Les observations de mon collègue le député de Calgary-Centre (M. Andre) portaient sur les bills eux-mêmes, et je suis tout à fait d'accord pour suivre ses conseils à ce sujet. Par ailleurs, j'ai essayé pour ma part de faire comprendre les méthodes comptables à la Chambre et d'expliquer pourquoi il importe d'avoir une comptabilité indépendante. Mes observations portaient tout simplement sur ce principe très important.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de vous voir présider. Je voudrais, par mes propos, répondre en quelque sorte au député qui se demande pourquoi nous nous opposons en principe au projet de loi pour l'instant. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) s'est montré éloquent en parlant de la nécessité d'avoir de bonnes méthodes comptables. Bien des compagnies pétrolières au Canada devront, me semble-t-il, embaucher un grand nombre de comptables supplémentaires pour affronter le programme d'encouragements pétroliers, la question du taux de participation canadienne et les difficultés qui vont s'accumuler dans les prochains mois à mesure qu'elles voudront analyser les projets de loi que le Parlement va adopter.

D'autre part, nous avons pu constater l'énorme influence qu'a exercée le Programme énergétique national sur notre industrie du pétrole et du gaz naturel. Nous aurions eu besoin